



Délai de remboursement dépassé

Par **ecornil**, le **21/10/2010** à **12:29**

Bonjour,

j'ai réalisé un achat en ligne d'un montant de 1500 euros pour des canapés sur AchatDesign.com. Les canapés m'ont été livrés mais j'ai dû refuser la livraison. Sur le site d'AchatDesign, les conditions générales de vente stipulent que le client est en droit de refuser le produit à la livraison, qu'il en sera remboursé sous un délai de 30 jours, la seule condition étant que les frais de livraison du produit refusé incombent au client. J'ai respecté la procédure d'annulation : envoi d'un courrier avec AR sous les 7 jours après annulation de la livraison, courrier pour lequel j'ai reçu de la part de cette entreprise, un accusé de réception signé.

Le délai de 30 jours est dépassé et je n'ai pas été remboursée.

Il m'est impossible d'en connaître la raison puisqu'à partir du moment où j'ai annoncé mon souhait de remboursement il est devenu impossible de les joindre par téléphone, et mes mails restent sans réponse. Ils ont daigné répondre à un seul mail pour m'annoncer le délai de 30 jours pour le remboursement à compter de la réception de mon courrier.

Quels sont mes recours ? Quelles sont les démarches juridiques qu'il me faut entamer ?

Merci d'avance

Par **Domil**, le **21/10/2010** à **13:34**

LRAR de mise en demeure de rembourser sous peine de saisine du tribunal de proximité puis saisine du tribunal de proximité (en simplifié, sans frais)

Par **ecornil**, le **21/10/2010** à **14:09**

Merci pour votre réponse et votre réactivité